

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 10 (1902)
Heft: 12

Artikel: Les pasteurs de la classe de Lausanne et le pasteur Martin, de Mézières
Autor: Buttica, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-11620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES PASTEURS DE LA CLASSE DE LAUSANNE

et le pasteur Martin, de Mézières.

La *Revue historique vaudoise* de l'année dernière (juillet 1901) a publié une lettre inédite du pasteur Martin, de Mézières, renfermant des détails intéressants sur son arrestation qui fut causée, moins par ses paroles courageuses, mais imprudentes, que par une dénonciation qui en dénatura la portée, et lui attribua faussement des propos qu'il n'avait pas tenus. Comme le faisait remarquer M. Mottaz en publiant la lettre en question, cette affaire agita vivement les esprits. Elle contribua à indisposer toujours plus nos populations contre LL. EE., dont le joug commençait à être trouvé trop lourd. Il est curieux de savoir quels étaient les sentiments qu'on éprouva en apprenant cette arrestation qui était arbitraire. Le but de cet article est simplement de communiquer quelques pièces qui, croyons-nous, ne sont pas connues et qui nous montrent avec quels sentiments une partie, et nous pourrions dire la grande majorité du clergé vaudois accueillit cette arrestation.

C'est en nous livrant à quelques recherches dans les archives de l'Eglise nationale que nous avons trouvé ces documents ; comme ils nous ont vivement captivé, nous pensons qu'ils pourront intéresser d'autres personnes ; c'est pourquoi nous les tirons des cartons et des registres poussiéreux pour les produire au grand jour.

Voici tout d'abord ce qui a éveillé notre attention. En examinant le registre des « Actes de la classe de Lausanne et Vevey », nous avons trouvé en date du 17 juin 1791, dans le compte-rendu de la séance tenue ce jour-là le petit alinéa suivant :

Messieurs les jurés qui sont à Lausanne ont donné communication à Messieurs leurs collègues des deux autres colloques, d'une

lettre qu'ils avaient cru devoir adresser à Son Excellence de Steiguer¹, le 26 janvier dernier, à l'occasion d'un papier nouvelle, pour servir d'introduction à l'histoire qu'on voulait y faire de l'arrestation de M. Martin, pasteur à Mézières. On traduit au public tous les pasteurs du Pays de Vaud, comme semant dans leurs paroisses des dispositions contraires au respect dû à notre gracieux Souverain. Cette lettre qu'on n'avait pu se dispenser d'expédier tout de suite, et par conséquent avant qu'on eût le temps de la communiquer à Messieurs les Jurés des autres colloques a reçu, et par rapport au fond, et par rapport à la forme, l'approbation entière de notre corps dont chacun des membres s'est déclaré prêt à la souscrire comme l'expression de ses sentiments.

Et maintenant, voici la lettre en question :

Illustre, Haut et Puissant Seigneur !

Nous venons très respectueusement et avec une confiance entière, déposer dans le sein de votre Excel. le sentiment profond de notre douleur et nous croyons même qu'il est de notre devoir de vous communiquer, Monseigneur, notre amère tristesse. Nous ne pouvons le dissimuler, l'arrestation du Pasteur Martin a répandu dans le Pays de Vaud, une affliction générale ; le clergé surtout en a été atterré. Il a frémi de penser qu'un membre de son corps, au mépris des serments qu'il a prêtés à l'Etat, de la vocation de paix qu'il a embrassée et du St-Evangile qu'il prêche, eut pu s'oublier au point de se rendre coupable de haute trahison. L'horreur d'une telle conduite semblait faire rejaillir sur tous les Pasteurs l'opprobre et les châtimens qu'aurait mérité le coupable.

Grâces à Dieu, ces vives alarmes sont calmées et l'opinion publique fondée sur la conduite irréprochable du past. M., sur la déposition des témoins nommés par le délateur, sur le caractère et la fuite du délateur lui-même, nous rassure pleinement sur l'innocence de l'accusé.

Mais si l'innocence est prouvée, elle n'est point encore légalement reconnue et publiée, et la longue détention du past. M. continue à exciter parmi les peuples les mêmes plaintes, chez les pasteurs la même tristesse, et ce qui est plus fâcheux encore, à enhardir les calomnies des ennemis de l'Etat.

Où, Monseigneur, les papiers nouvelles des pays étrangers, les écrits qui ne sont la plupart que des feuilles incendiaires, représentent le past. M. et tous les pasteurs du Pays de Vaud comme soufflant dans leurs paroisses le feu de l'insurrection et fomentant

¹ M. de Steiguer était avoyer de Berne.

l'esprit d'indépendance et de révolte. Jugeant d'après les apparences, ils font envisager tous les pasteurs comme coupables parce que l'un d'eux est la victime innocente d'une fausse délation. Nous sommes calomniés dans notre patrie, nous sommes flétris dans l'étranger, nous sommes attristés et découragés dans nos paroisses et au milieu de nos saintes fonctions ; et tant que l'innocence du past. M. n'est pas hautement et publiquement reconnue, nous n'avons aucun moyen de confondre la calomnie. Regardez, Illustre, Haut et Puissant Seigneur à la situation déplorable où nous sommes. Dans un siècle où la religion et les ministres ont besoin de tant d'appuis, nous allons perdre le peu de confiance et de crédit qui nous reste chez le peuple. Nous ne craignons pas de le dire à votre Exc., nulle part, notre auguste souverain ne trouvera des sujets plus fidèles, plus soumis et plus zélés que chez les ministres de l'Evangile. Et que penseront d'eux et de leurs instructions, les peuples, si d'infâmes calomniateurs parviennent à répandre des doutes sur leurs sentiments et à être écoutés d'un souverain sage et juste.

Faites, Monseigneur, vous qui méritez à tant de titres notre respect, notre confiance et notre amour, faites que la tranquillité et la paix renaissent dans le cœur des peuples, que les ministres de l'Evangile soient soutenus et encouragés dans leurs saintes fonctions ; qu'ils puissent porter dans la chaire, avec honneur, la Parole divine ; et que la voix de la religion, cette voix de paix et de charité sorte de leurs bouches avec joie, et porte les mêmes sentiments chez ceux qui les écoutent.

Il nous eut été facile, Monseigneur, de faire souscrire cette lettre par tous les individus de toutes les classes du Pays de Vaud, mais nous préférons de ne confier nos peines qu'à votre Excellence, pour éviter tout ce qui pourrait avoir l'air d'association ; que votre Exc. cependant, juge des sentiments de tous par les nôtres et qu'elle agrée le sincère hommage de profond respect avec lequel...

Lausanne, le 26 janvier 1791.

E. L. Chavannes past. et ancien Doyen,
P. A. Curtat Pasteur de Prilly et
ancien Doyen, Ch. Bugnion Past. du
Mont et Juré.

On remarquera que l'extrait des Actes de la classe de Lausanne, de même que cette lettre, fait allusion à un « Papier nouvelle » qui répand des bruits faux sur le compte

des pasteurs du Pays de Vaud. Nous avons retrouvé dans les mêmes archives, une lettre expédiée à « M. le Révérend pasteur Bugnion du Mont » qui fut un des signataires de la missive à LL. EE. Ceci pourrait indiquer qu'il fut un des promoteurs, ou même le promoteur de cette démarche. Cette lettre contenait cet « Extrait d'un papier public de Paris intitulé la *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* du samedi 15 janvier 1791 ». C'est bien là, une annotation sur le verso de cette lettre en fait foi, l'article de journal visé par le registre de la classe, et la lettre des pasteurs. Nous copions textuellement.

Extrait d'une lettre d'Yverdon (Suisse) le 2 janvier :

Notre clergé se conduit tout autrement que le vôtre. Il prêche des principes absolument opposés. Un de nos pasteurs, M. Martin, curé de Mézières, notre voisin, vient d'être enlevé à ses ouailles, et conduit à la forteresse d'Aarbourg, une de nos Bastilles, et cela, dit-on, pour avoir fait l'éloge d'une constitution libre. Nous gémissons en voyant se multiplier ces actes de despotisme de nos souverains aristocrates, et chaque jour, l'espoir de recouvrer nos droits s'éloigne de plus en plus. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons à nous plaindre ; mais si nos chaînes se sont appesanties depuis que vous avez brisé les vôtres, nous sommes persuadés que nous ne devons qu'à vos illustres mécontents cette aggravation de nos maux ; par leur liaison avec les chefs de notre gouvernement, ils ont facilement propagé dans Berne leurs principes atroces et par des conseils insidieux, des flatteries adroites, ils n'ont eu aucune peine à porter nos hautains sénateurs à se livrer au penchant naturel qu'ils ont à opprimer. Vous savez quels ont été leurs succès dans ce genre, vous savez quel a été le but des Commissions inquisitoriales qu'ils ont envoyé à Rolle et à Bex ; vous savez toutes les persécutions qu'ont éprouvées les amis de votre constitution et surtout la détention injuste de votre malheureux compatriote de Peirigny ¹ qui gémit maintenant dans l'obscur prison ou vient d'être jeté notre généreux pasteur, sans que votre ambassadeur l'ait réclamé. Nous nous étions flattés que le (mot illisible) de votre

¹ M. de Peirigny, officier de la marine française, fut arrêté à Berne sous l'inculpation d'avoir travaillé à soutenir les cantons helvétiques et d'avoir donné un plan de constitution pour le Bas-Valais. Il fut banni de la Suisse.

auguste Sénat nous débarrasserait sans retour de nos turbulents fugitifs, mais au contraire leur nombre s'accroît chaque jour.

Voyons maintenant ce que répondit l'avoyer de Steiguer aux membres de la classe de Lausanne et Vevey. La lettre est conçue en ces termes :

Messieurs

J'ai été on ne peut plus sensible à la confiance que vous me témoignez d'une manière si flatteuse pour moi, en me faisant connaître la profonde douleur que vous a causé l'arrestation d'un ministre aussi généralement considéré que l'est M. Martin, et toutes les réflexions affligeantes qu'elle a fait naître chez nous et le corps entier du clergé.

Je partage, Messieurs, bien sincèrement tous ces sentiments avec vous ; je sens que cette arrestation a dû vous affecter d'autant plus douloureusement qu'elle était la suite de l'accusation portée contre lui d'avoir, au mépris de son serment et de ses engagements les plus solennels, excité ses paroissiens même, à l'insurrection et à la désobéissance.

Quelqu'invraisemblable et téméraire que dût paraître une inculpation pareille faite à un pasteur d'une conduite jusqu'ici sans reproche et membre d'un corps aussi respectable par l'importance de ses devoirs envers Dieu et la patrie que distingué par son zèle constant à les remplir, et sa fidélité invariable envers son souverain, LL. EE. crurent, dans ces moments de crises ou le danger de ces maximes destructives de tout ordre social croît en proportion de l'audace avec laquelle on les répand, devoir néanmoins à la tranquillité publique vouée à leurs soins, d'approfondir des faits aussi graves, dénoncés par un homme public lié à l'Etat par le serment de ses offices et qui osait signer sa délation. Mais si, dans l'exécution de ces ordres donnés à ce sujets, on a usé à l'égard de M. Martin d'une rigueur aussi inutile que contraire aux principes de notre gouvernement, elle n'a été, soyez en surs, Messieurs, ni ordonnée, ni approuvée.

Le Souverain s'est au contraire dès l'arrivée de M. Martin ici, occupé des moyens d'adoucir sa détention et de le rassurer contre la crainte de ces procédures secrètes et ténébreuses qui déshonorent autant les gouvernements qui les autorisent qu'elles effrayent l'innocence.

Jugé par un Souverain qui regarde comme le plus saint de ses devoirs de protéger l'innocent, M. Martin, s'il l'est comme j'ose le croire, doit être tranquille sur son sort ; et vous ne devez pas douter

Messieurs, que ce même Souverain qui a toujours considéré la Religion comme le principal soutien de l'Etat et ses ministres comme le plus sur appui de l'autorité, ne s'empresse de vous prouver, et aux peuples confiés à vos soins, d'une manière aussi publique que solennelle, combien il honore le corps dont M. Martin est membre.

Si elle n'est pas encore prononcée, cette sentence, vous en connaissez Messieurs, la cause ; mais elle n'aura été suspendue, j'espère, que pour rendre plus éclatant le triomphe de la vérité et de l'innocence.

Reposez vous donc, Messieurs, avec confiance sur la justice de LL. EE. et calmez, je vous en conjure des craintes qui ne peuvent être fondées que sur des suppositions incompatibles avec les sentiments paternels d'un Souverain juste et bienfaisant qui fait du bonheur des peuples qu'il est appelé à gouverner, le premier et le plus cher de ses devoirs.

Veillez en particulier être assurés de mon désir le plus vrai à mériter, et dans cette occasion et dans toutes celles que vous me fournirez, la confiance et ces sentiments de bienveillance si précieux pour moi que vous avez bien voulu me témoigner.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus distinguée considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE STEIGUER, avoyer.

Berne le 6 février 1791.

La fin de cette affaire est bien connue. On sait que l'innocence du past. Martin ne tarda pas à être proclamée, que le conseil des Deux Cents lui vota même un dédommagement et que son retour dans le Pays-de-Vaud fut un vrai triomphe. L'enthousiasme avec lequel il fut salué à son retour était comme une revanche à l'égard du gouvernement de Berne et l'expression de sentiments qu'on savait lui être désagréables. Nous est-il permis de rappeler simplement pour mémoire, car tous les lecteurs de cette revue l'ont lu, ce qu'en dit à ce sujet Carrard d'Orbe, dans le journal si intéressant publié en partie par M. Ch. Burnier dans son ouvrage *La vie vaudoise et la Révolution*. Nous y lisons, p. 211 : (15 may 1791). Partis de Moudon à 7 heures du matin, M. Laurent, M. de Thienne et moi, nous sommes arrivés

à 9 heures à Mézières. Il y avait un peuple immense au dit lieu, rassemblé de tous les coins du pays. M. le doyen de Sonnaz a fait le sermon et M. le lieutenant baillival de Denezy le discours de présentation. M. le juge Gilliéron lui a répondu. Cette cérémonie a été touchante et je suis charmé de l'avoir vue. L'église de Mézières, qui est immense pour un village, n'a pu contenir tout le monde, et plusieurs étaient dehors. Quant à moi j'ai pu avoir une fort bonne place dans le banc de M. de Marsan. M. de Sonnaz a pris pour texte l'épître de St-Pierre, chap. II, v. 13, en ces mots : « Pour l'amour de Dieu, soyez soumis à tout gouvernement humain. » Nota qu'il n'y a point cela dans la Bible, et que le sens est tout autre ; mais c'est ainsi qu'il lui a plu de travestir son texte. M. de Denezy a parlé bien et brièvement, sans rien de recherché. M. Gilliéron trop longuement et fort bien pour un juge de village. Nous sommes revenus dîner à Moudon pour les deux heures. »

Ainsi que le fait remarquer M. Burnier, Carrard fait erreur ; il y a bien cela dans la Bible. Une édition que nous avons sous les yeux (Martin, imprimé à Berne chez Bondeli, 1731) dit même : « Rendez-vous donc sujets à tout ordre humain ». On voit les conclusions que le prédicateur aurait pu en tirer s'il avait adopté cette version.

A part cela, ne nous étonnons pas que la soumission que témoigna l'orateur l'ait frappé, elle nous frappe également dans les documents officiels cités ici et nous croyons que c'étaient là les sentiments partagés par la majorité de la classe de Lausanne. Le passage que nous avons relevé dans les actes de cette Classe dit en effet que « cette lettre... a reçu et par rapport au fond et par rapport à la forme, l'approbation entière de notre corps. » Cependant il faut remarquer que les pasteurs dans cette question se fondaient sur cette idée : Le pasteur Martin a été calomnié, injustement arrêté, il n'a pas fait ce dont on l'accuse, il leur tarde que son

innocence soit proclamée, puisils se disent, eux, calomniés par les « Papiers nouvelles » et ils protestent. On remarquera que cet article de journal indique comme cause de l'arrestation du pasteur Martin, il est vrai, avec cette restriction « dit-on », non pas les fameuses pommes de terre, mais « avoir fait l'éloge d'une constitution libre ». Sur quoi repose ce renseignement ? Nous l'ignorons, mais il a tout l'air d'être une erreur ou une invention, de même que celui qui indique que le pasteur Martin aurait été emprisonné à Aarbourg, alors qu'il est certain qu'il fut enfermé à Berne. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date le journalisme mal renseigné ou tendancieux.

La lettre de l'avoyer de Steiguer est intéressante. Il désavoue formellement les procédés de l'arrestation du pasteur de Mézières, arrestation faite de nuit et avec une certaine brutalité, de plus il laisse pressentir que son innocence ne tardera pas à être publiquement reconnue, et évidemment comme chef du gouvernement bernois il ne s'avance pas à la légère ; ce qu'il dit ici démontre clairement qu'en haut lieu on le savait innocent.

A part cela, peut-être trouverait-on que les représentants de la classe de Lausanne ont mis un peu trop d'empressement à protester de leur soumission, qu'ils n'avaient pas encore des sentiments ou des désirs d'indépendance, c'est possible. Pour eux le vent puissant de la liberté n'avait pas traversé le Jura, mais le moment ne devait pas tarder où ils allaient respirer cet air vivifiant et régénérateur. Nous savons qu'ils montrèrent par la suite assez de patriotisme pour assurer le nouveau régime de leur zèle et de leur appui et qu'ils se réjouirent des événements qui apportèrent l'indépendance à notre peuple.

Emile BUTTICAZ, past.

